

DRC 1514/4790 – Droit des obligations I

Nom du professeur : Vincent Caron

Trimestre : Automne 2022

Description du cours

Ce cours porte sur la théorie générale du droit des obligations, en mettant l'accent sur les obligations de source contractuelle. (Les obligations extracontractuelles seront traitées dans un cours subséquent.) On y verra donc : les concepts généraux du droit des obligations; la théorie générale du contrat, ce qui comprend les règles de formation du contrat, les vices de consentement, les nullités, la restitution des prestations, la détermination du contenu obligationnel et l'interprétation du contrat; les quasi-contrats.

Objectif du cours

Apprentissage des notions et des règles de base du droit des obligations; initiation à la lecture du Code civil et d'autres lois; initiation aux techniques de base du raisonnement juridique. À la fin de la session, l'étudiant(e) sera en mesure de poser un diagnostic quant à la validité ou non d'un contrat.

Méthode d'enseignement

Cours magistraux, capsules vidéos, discussions en classe, analyse de décisions, exercices

Méthode d'évaluation

Examen intra non-préjudiciable (30 %)

Examen final cumulatif (70 %)

Principaux instruments de travail

Ouvrages obligatoires :

- *Code civil du Québec*

- Recueil de jurisprudence préparé aux fins du cours (non encore imprimé, ne pas acheter avant le 20 août 2022)

- *Jurisclasseur* version étudiante (non encore imprimé, ne pas acheter avant le 20 août 2022)